

RAPIDPROTECTION

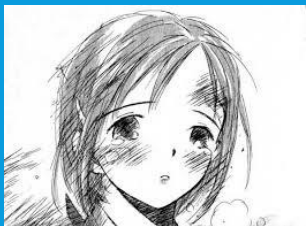
Circulation des Informations



RapidProtection



Unies vers'elle
Sénégal



Un enfant vient d'être violé. L'information est donnée à une personne « Référent Signalant »



Signalant

Le «Référent Signalant » alerte à l'aide d'un SMS la Plateforme RapidProtection



Plateforme
RapidPro UNICEF

Le SMS reçu par la Plateforme
RapidPro UNICEF
est immédiatement transféré au
SAO et à l'AEMO
Départementaux



SAO

Le SAO confirme au
Signalant l'arrivée du SMS,
analyse la situation et
organise, si nécessaire, la
prise en charge

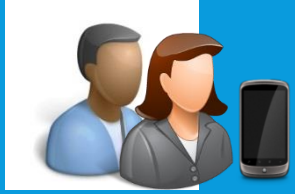


La prise en charge est organisée dans l'Intérêt Supérieur de l'Enfant



SAO

Suivant la nécessité, le SAO alerte les « Prestataires de Services » habilités pour la prise en charge du cas



Prestataires
de Services

Suivant les cas, les Prestataires de Services habilités (Districts Sanitaires/Postes de santé, Forces de l'Ordre et de Sécurité, Services Départementaux, Centres de Mise à l'Abri) sont informés pour l'organisation de la prise en charge



Signalants

Le Signalant informe la victime ou son représentant du suivi de la prise en charge



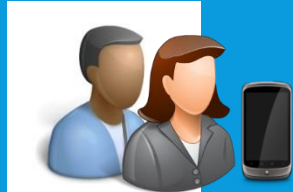
Prestataires
de Services

Les Prestataires de Services remplissent la fiche de suivi au fur et à mesure qu'ils effectuent une prise en charge.



SAO

Le SAO enregistre au fur et à mesure de leurs arrivées les informations préoccupantes ainsi que leurs suivis dans la base de données partagées



Prestataires
de Services



SAO

Les Prestataires de Services transmettent leurs fiches de suivis mensuelles aux Comités de Protection Départementaux.
Le SAO partage la base de données avec les Services Départementaux.